

La transfusion



CONSERVEZ LES DOCUMENTS QUE VOUS ALLEZ RECEVOIR

Un document écrit comportant les coordonnées de l'établissement où vous avez été transfusé(e) vous sera remis avant votre sortie de l'hôpital. Conservez ce document avec soin et montrez-le à votre médecin traitant. Il en a besoin pour assurer votre suivi médical.

Il est utile de faire inscrire ce traitement sur votre carnet de santé et d'informer votre médecin traitant de vos changements de domicile ou de lieu de traitement.

Votre médecin est à votre disposition pour répondre aux questions que vous vous posez. N'hésitez pas à en parler avec lui.

CAS PARTICULIER DES PATIENTS SUBISSANT UNE INTERVENTION CHIRURGICALE :

Dans le cas particulier d'une intervention chirurgicale, il est possible que la décision de transfuser soit prise alors que le patient est sous anesthésie. En conséquence, cette information est assez largement diffusée en préopératoire, et le fait qu'elle soit communiquée ne signifie pas nécessairement qu'une transfusion sera effectuée.

Le Centre Henri-Becquerel
est le Centre Régional de Lutte Contre le Cancer
de Haute-Normandie.

Il est spécialisé dans le dépistage, le diagnostic,
les soins en cancérologie, ainsi que dans la
recherche et la formation.

L'équipe médicale et soignante reste à votre
entière disposition pour répondre à vos questions



CENTRE HENRI-BECQUEREL

Centre Régional de Lutte Contre le Cancer de Haute-Normandie
Rue d'Amiens - 76038 Rouen Cedex 1

Tél. 02 32 08 22 22 • Fax 02 32 08 22 70

www.centre-henri-becquerel.fr

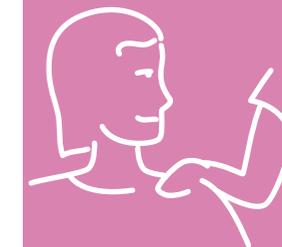
*Établissement privé à but non lucratif participant au service public hospitalier
Membre de la Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer*

INFORMATION DU PATIENT

La transfusion



CENTRE HENRI-BECQUEREL
CENTRE RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE LE CANCER



La transfusion est indispensable à de très nombreux traitements en médecine et en chirurgie. Chaque année, en France, environ 2 500 000 dons de sang permettent de traiter plusieurs centaines de milliers de malades.

Qu'allez-vous recevoir ?

Les produits sanguins appelés globules rouges, plaquettes ou plasma frais congelé (exceptionnellement, globules blancs) sont regroupés sous le terme de produits sanguins labiles. Ils proviennent des dons de donneurs bénévoles. Ils sont rigoureusement contrôlés et répondent à des normes obligatoires de sécurité et de qualité : sélection des donneurs, tests de dépistage sur chaque don, règles pour assurer la qualité sur toute la chaîne du donneur au malade.

Les globules rouges ont pour fonction le transport de l'oxygène vers les tissus. Leur transfusion est nécessaire en cas d'anémie importante et/ou signes de mauvaise tolérance de celle-ci, dans le but d'éviter des complications notamment cardiaques.

Le plasma frais congelé contient les facteurs permettant la coagulation du sang. Leur transfusion est nécessaire lorsque le taux de ces facteurs dans le sang est trop bas, dans le but de prévenir une hémorragie ou d'en faciliter l'arrêt.

Les plaquettes sont indispensables à la formation d'un caillot. Elles sont transfusées si leur nombre est très insuffisant, dans le but de prévenir une hémorragie ou d'en faciliter l'arrêt.

Les globules blancs contribuent à la défense contre l'infection. Leur transfusion reste exceptionnelle.

Le traitement qui vous est proposé est nécessaire à votre état de santé actuel. Votre médecin a bien étudié les bénéfices pour vous ainsi que les risques éventuels. D'une manière générale, tous les efforts sont faits pour limiter l'usage de ces produits au strict nécessaire. Leurs indications ont été précisées par la communauté médicale et les autorités sanitaires, de telle sorte que leurs bénéfices soient très supérieurs aux risques résiduels de la transfusion.

Quels sont les risques connus de ce traitement ?

Comme tout traitement, la transfusion comporte des risques. Des réactions sans conséquences graves peuvent survenir pendant et après transfusion, comme de l'urticaire, ou des frissons et de la fièvre, sans cause infectieuse. Les autres risques sont aujourd'hui limités grâce aux mesures déjà prises. Il s'agit :

Des risques liés aux très nombreux groupes sanguins

Le grand nombre de groupes sanguins différents d'une personne à l'autre impose de faire des examens obligatoires avant transfusion pour assurer votre sécurité :

- deux déterminations des groupes sanguins (A, B, O, AB ; Rhésus ; Kell) ;
- une recherche récente d'anticorps irréguliers contre de nombreux groupes (RAI) ;
- une dernière vérification sera effectuée à votre chevet en cas de transfusion de concentrés de globules rouges.

Malgré toutes ces précautions des anticorps irréguliers apparaissent chez certains malades (dans 1 à 5 % des cas). Pour dépister une éventuelle apparition d'anticorps irréguliers une recherche pourra vous être proposée un à trois mois après la dernière transfusion de globules rouges. Si vous avez connaissance que des anticorps irréguliers ont été détectés (notion de RAI positive), il est important, pour votre sécurité, de le signaler au médecin en cas de nouvelle transfusion.



Des risques résiduels de contamination infectieuse

Ils continuent de diminuer avec les progrès des connaissances et des techniques. Les estimations pour 2005 sont les suivantes :

- 1 infection par le virus de l'hépatite B pour 2 500 000 transfusions ;
- 1 infection par le virus de l'hépatite C pour 7 000 000 de transfusions ;
- 1 infection par le virus du SIDA pour 3 800 000 transfusions ;
- 1 infection par des bactéries pour plus de 200 000 transfusions.

Le niveau de sécurité désormais atteint en matière de transmission de virus ne rend plus nécessaire la recherche systématique de leur trace chez le patient receveur avant et après transfusion sanguine (circulaire du 11 janvier 2006).

D'autres risques pourraient-ils survenir ?

Comme on ne peut, de principe, exclure des risques inconnus toutes les mesures possibles de prévention ont été prises, dans la sélection des donneurs de sang (notamment l'exclusion des personnes antérieurement transfusées) et dans la préparation des produits.

En outre, une surveillance nationale des incidents de la transfusion a été mise en place depuis 1994 (l'hémovigilance). Les recherches scientifiques sont très suivies. Si cela s'avérait nécessaire, des informations complémentaires vous seraient communiquées.

Toutefois, si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires sur le produit que vous avez reçu, vous pouvez vous adresser au médecin du service où vous avez été transfusé ou à la direction de l'établissement de santé concerné.